

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

STRATEGIE DE MISE EN NAVIGATION RAPIDE DU FLEUVE SENEGAL

**SELECTION D'UN BUREAU D'INGENIEUR-CONSEIL POUR LA MISSION DE SUIVI ET
CONTROLE DES TRAVAUX DE DRAGAGE ET D'AMENAGEMENT DU CHENAL
NAVIGABLE DU FLEUVE SENEGAL DE SAINT-LOUIS A AMBIDEDI**

1. La Direction Générale de la Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation sur le Fleuve Sénégal (SOGENAV) sise à Nouakchott/ République Islamique de la Mauritanie a l'intention de procéder, sur fonds propres et sur la base d'une méthode de sélection ouverte, au choix d'un Consultant (Bureau d'Ingénieur Conseil) de très haut niveau pour la mission ci-dessus visée.

La présente mission a pour but d'assurer le suivi et contrôle des travaux de dragage et d'aménagement du chenal navigable sur le fleuve Sénégal de Saint-Louis (Sénégal) à Ambidédi (Mali) sur une distance de 905 Km, en un lot.

Le Consultant aura pour mission de veiller à l'exécution des travaux selon les règles de l'art et les dispositions du Marché de travaux.

Il veillera notamment au respect de la qualité, des quantités et des délais d'exécution.

Cela concerne en particulier les tâches suivantes :

- i. Le contrôle jusqu'à approbation, des dossiers d'exécution fournis par l'entreprise (mission VISA)
- ii. Approbation les plans d'exécution « Bon pour exécution »
- iii. La direction de l'exécution et du contrôle des travaux (mission DET)
- iv. Assistance aux opérations de réception provisoires et définitives (Mission AOR).

Le Consultant sera également convié à assurer une mission de « formation/transfert de compétence » vis-à-vis du personnel de la SOGENAV et d'apporter une assistance au Maître d'Ouvrage.

Toutes les décisions importantes seront soumises à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

La prestation est structurée en un (01) lot unique.

2. Les objectifs spécifiques de la prestation sont :

Objectif 1 : assurer le suivi et le contrôle des travaux de dragage, installations des Bouées et des Balises et installation des échelles limnimétriques ou tout autre système conformément aux prescriptions techniques et dans les règles de l'art ;

Objectif 2 : analyser les performances techniques et organisationnelles des entreprises, formuler des recommandations techniques, organisationnelles et de gestion à l'entreprise et à la SOGENAV en vue de la réalisation des travaux suivant les dispositions contractuelles, les exigences techniques et le respect des plannings d'exécution ;

Objectif 3 : assurer une bonne circulation de l'information entre les différents acteurs du projet ;

Objectif 4 : coordonner les opérations de réceptions techniques, provisoires et définitives des travaux.

3. Les services, sans être limitatifs, consistent à la réalisation des tâches suivantes :

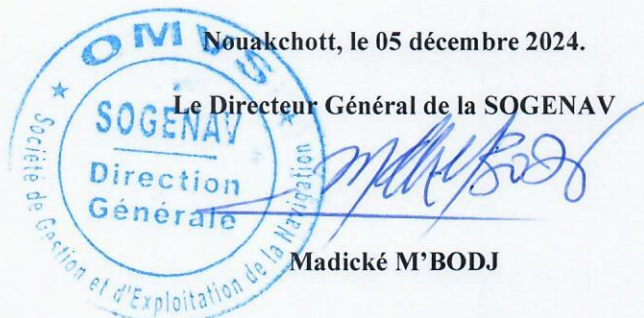
- ✓ Coordination générale du chantier ;
- ✓ Gestion administrative et technique du chantier ;
- ✓ Examen, vérification et observation sur les dispositions générales prises par l'entreprise ;
- ✓ Vérification des métrés et attachements des travaux réalisés par l'Entreprise ;

- 3m
- ✓ Vérification des factures et décomptes présentés par l'entreprise ;
 - ✓ Vérification et approbation des levés bathymétriques et éventuellement topographiques nécessaires à l'exécution des travaux ;
 - ✓ Analyse pour approbation des documents transmis par l'entreprise ;
 - ✓ Tenue et conduite de différentes réunions périodiques et techniques et participation autres réunions relatives du projet ;
 - ✓ Contrôle du respect de l'environnement ;
 - ✓ Elaboration et transmission des rapports d'activités périodiques d'avancement du projet ;
 - ✓ Préparation et participation aux réceptions techniques, provisoire et définitive ;
 - ✓ Elaboration des rapports de mise en service et des manuels techniques, faisant des recommandations en ce qui concerne l'entretien (notamment le suivi bathymétrique et du dragage d'entretien à réaliser) et la future exploitation de l'ouvrage.
4. Le Directeur Général de la SOGENAV invite les Bureaux d'Ingénieur Conseil hautement qualifiés avec des expériences similaires avérées, légalement installés et admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
 5. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des services (**brochures, description de missions semblables, expériences dans les conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, etc.**).
 6. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : **expériences générales et spécifiques (pertinence) ; la capacité à mobiliser et gérer le personnel requis ; connaissances et expériences dans l'espace OMVS, etc.**
 7. Il est porté à l'attention des Consultants qu'ils doivent prêter une attention particulière aux dispositions relatives au conflit d'intérêt dans le cadre des services objet de la présente sollicitation de manifestation d'intérêt tel que défini dans toutes les procédures ouvertes de sélection et plus particulièrement les dispositions les plus récentes de la Banque Mondiale (voir site de la Banque Mondiale).
 8. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant
 9. Un consultant sera sélectionné selon la méthode basée sur la qualité technique et le coût (**SFQC**) conformément aux procédures de la SOGENAV.
 10. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de **10 heures à 13 heures précises (heures de Nouakchott)**.
 11. Les manifestations d'intérêt écrites en langues française doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, par courrier ou par courrier électronique, **au plus tard le 06 janvier 2025 à 10 h.**

L'adresse unique autorisé est : Direction Générale de la SOGENAV/Secrétariat du Directeur Général ; Nouakchott (Mauritanie), Sur la Route de Nouadhibou, près du carrefour Barrad en face de G5 Sahel. Tel : (0022) 46 43 42 40 Email : spsogenav@gmail.com avec copie à ouldmahjoubm@gmail.com et suleymanlm@yahoo.com

Nouakchott, le 05 décembre 2024.

Le Directeur Général de la SOGENAV



Madické M'BODJ